



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 58918

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur le réseau de transports en commun de la ville du Bourget. En effet, cette ville de plus de 10 000 habitants possède de nombreux équipements de dimension internationale : musée de l'air, Parc des expositions. Le flux Le Bourget-Paris de même que Le Bourget-banlieue est donc important ; cependant Le Bourget est largement sous-équipée en transports en commun. Cet état de fait entraîne une saturation du réseau routier et SNCF Roissy-Paris-Nord. Or, deux projets peuvent être engagés dans les plus brefs délais : le prolongement de la ligne du métropolitain n° 7 jusqu'au Parc des expositions et la réouverture de la ligne ferroviaire grande ceinture SNCF. Le prolongement de la ligne 7 desservirait les cités du Bourget et améliorerait largement le transport des visiteurs de cet équipement accueillant des expositions, salons ou manifestations de grande envergure. Cette desserte Le Bourget-Paris liée à la réouverture de la grande ceinture désengorgerait la ville du Bourget. Ce réseau complémentaire à celui existant ferait du Bourget une ville correspondant aux besoins modernes de communication. D'autre part, on ne peut négliger les conséquences bienfaites sur l'environnement de cette ville. En conséquence, elle lui demande quelles sont les dispositions pour engager les études et la réalisation du métropolitain au Bourget et de la réouverture de la grande ceinture SNCF.

Texte de la réponse

Reponse. - Les options retenues dans l'avant-projet de schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France prévoient d'importantes réalisations nouvelles, qu'il s'agisse de radiales ou de rocades. Si ces propositions sont confirmées lors de la rédaction du document final, un véritable réseau maillé, articulant une rocade à des prolongements de lignes, devrait être réalisé en petite couronne. Parmi les lignes prolongées pourrait figurer la ligne 7, éventuellement prolongée jusqu'au Bourget. En moyenne couronne, des liaisons ferroviaires en rocade pourraient utiliser très largement des infrastructures existantes qui seraient modernisées. Dans ce cadre, pourrait être retenu un aménagement de la grande ceinture SNCF reliant Cergy à Roissy, via le Bourget. Le projet de schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme a été transmis pour examen et avis aux collectivités locales concernées qui disposeront d'un délai de trois mois pour faire valoir leurs observations. Parallèlement, courant 1993, des études de définition des opérations à financer en cours du XI^e Plan seront lancées.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58918

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1992, page 2637